



LE HAND EN MILIEU SCOLAIRE

Le Handball constitue un important vecteur à caractère éducatif qui s'inscrit pleinement dans les programmes proposés par le Ministère de l'Éducation. Le plan de développement en direction des scolaires et les valeurs véhiculées par la FFHandball s'inscrivent pleinement en cohérence avec les objectifs de l'École de la Confiance.

ÉCOLES Génération 2024

A la suite de l'élection par le CIO de Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, un label « Génération 2024 » est créé pour les établissements scolaires et universitaires. A cette fin, les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports lancent un appel d'offre national pluriannuel pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes : <https://eduscol.education.fr/pid37999/generation-2024.html>

La FFHandball s'associe à ce dispositif en étant partenaire via ses clubs pour proposer des actions dans le cadre du Label Génération 2024 avec les partenaires scolaires.

Labellisation Génération 2024

La labellisation « Génération 2024 » vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Le label génération 2024 est un dispositif interministériel qui ambitionne de développer les passerelles entre le milieu scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Le label Génération 2024 vise quatre objectifs :

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire. C'est un appel à projet pluriannuel qui ambitionne de labelliser 20 % des écoles, établissements scolaires et universitaires d'ici 2024 sur tout le territoire national. Deux cahiers des charges ont été rédigés : un pour les écoles primaires, collèges, lycées (généralistes, professionnels, agricoles, établissements privés sous contrat avec l'Éducation nationale...) et un pour l'enseignement supérieur ;
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ;
- Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau ;
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements scolaires aux associations sportives.

Les écoles et établissements labellisés s'engagent dans la mise en place du projet sur une durée de 3 ans.

Comment fonctionne ce label ?

- Chaque école et établissements est autonome et libre d'être volontaire ou non dans l'obtention de ce label.
- Le projet entre l'école primaire et le(s) club(s) doit répondre au moins aux deux premiers critères du cahier des charges.
- Le projet entre le collège/lycée/université et le club doit répondre au moins aux trois premiers critères du cahier des charges.
- Un dossier est remis par les différents partenaires au comité de pilotage territorial composé notamment d'un représentant du rectorat et d'un de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.
- Pour les écoles/établissements labellisés, une évaluation sera réalisée par le comité de pilotage territorial sur la base d'indicateurs.

Liste des établissements labellisés : <https://eduscol.education.fr/pid37999/generation-2024.html>